

Zeitschrift:	Rapport du Comité international de la Croix-Rouge sur son activité pendant la seconde guerre mondiale (1er septembre 1939 - 30 juin 1947)
Herausgeber:	Comité international de la Croix-Rouge
Band:	- (1939-1947)
Heft:	1: Activités de caractère général
Artikel:	Financement
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-399007

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

IV. Financement¹

A. GÉNÉRALITÉS

La situation financière du CICR, durant les quelques années qui précédèrent la seconde guerre mondiale, était assez précaire. Les ressources étaient constituées, d'une part, par les contributions volontaires des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et, d'autre part, par les revenus de ses fonds propres et de ceux du « fonds inaliénable ».

Malgré les vœux de plusieurs Conférences internationales de la Croix-Rouge, qui avaient invité les Sociétés nationales à accroître le concours financier qu'elles apportaient au CICR, les contributions des Croix-Rouges, dans la période allant de 1920 à 1939, ne représenterent que le 44% des recettes et ne couvrirent que le 38% des dépenses du CICR.

Quand au fonds inaliénable, constitué en 1931 en fondation indépendante (Fondation en faveur du CICR) à la suite d'un don de 500.000 francs de la Confédération suisse venu s'ajouter à un fonds déjà inaliénable de 386.000 francs que possédait le CICR, il ne put atteindre la somme d'un million que grâce au Prix Nobel, qui fut décerné au CICR en 1945. Malgré les recommandations des Conférences internationales de la Croix-Rouge, les Gouvernements et les Sociétés nationales ne l'augmentèrent pas de façon sensible. Le CICR ne pouvait utiliser que les revenus de ce fonds, qui se montaient à 24.000 francs par an environ.

¹ Pour des raisons de comptabilité, il a fallu clore le présent rapport sur le financement du CICR à la fin de l'exercice 1946 déjà et non au 30 juin 1947. L'exercice financier de 1947 fera l'objet d'un chapitre du Rapport spécial sur l'activité du CICR du 1^{er} juillet 1947 au 30 juin 1948.

Ces deux sources de recettes ne furent jamais suffisantes pour couvrir les dépenses du CICR pendant cette période, dépenses qui n'atteignaient pourtant que la modeste somme annuelle de 130.000 francs en moyenne. Aussi, le CICR fut-il contraint d'épuiser le petit capital qu'il avait constitué après la première guerre mondiale. Ce fonds ne s'élevait plus, au début de 1939, qu'à 163.000 francs environ.

Lorsque éclata le nouveau conflit, le CICR ne put entreprendre son activité et notamment mettre aussitôt sur pied l'Agence centrale des prisonniers de guerre, que grâce à une allocation de 200.000 francs qu'il sollicita de la Confédération suisse et à une somme égale qu'il avait collectée, durant l'été 1939, auprès d'industries suisses. De la sorte, le CICR put, en 1939, couvrir ses dépenses modestes encore (environ 15.000 francs par mois en moyenne). En 1940, une collecte publique faite en Suisse lui permit d'équilibrer son budget. Au début de l'année suivante, les trois quarts environ de ses ressources étaient d'origine suisse.

D'une façon générale, les ressources du CICR pendant la seconde guerre mondiale furent constituées par les dons de Gouvernements, de Sociétés nationales de la Croix-Rouge, d'institutions, entreprises et particuliers ainsi que par des collectes faites en Suisse. En sollicitant des contributions financières, le CICR s'est toujours tenu au principe de ne pas accepter des contributions exclusivement affectées par les donateurs aux frais de telle ou telle action déterminée. Il entendait marquer ainsi sa parfaite indépendance et le caractère neutre de ses actions, qui formaient un tout et étaient pour une grande part interdépendantes les unes des autres quant à leurs possibilités de réalisation.

Les années de guerre virent les dépenses du CICR augmenter de façon considérable. Alors qu'à la fin de 1939 elles dépassaient à peine la somme de 100.000 francs, elles étaient en 1941 d'environ 3 millions et atteignirent en 1945 le maximum de 17 millions et demi, ce qui représente presque un million et demi par mois. De 1939 à fin 1946, le CICR avait dépensé au total une somme de 55 millions environ pour accomplir son activité humanitaire, sans tenir compte des frais des services de secours matériels, qui se sont montés à plus de 15 millions et qui furent

supportés directement par les Sociétés nationales et les Gouvernements intéressés¹. Signalons à ce propos que cette dépense de 15 millions permit notamment au CICR de transmettre des secours de toute espèce pour une valeur dépassant 3 milliards de francs suisses.

La somme que le CICR a dépensée pendant les *six ans* que durèrent les hostilités, soit 45 millions de francs suisses environ, correspond, si on la compare à la totalité des sommes engagées par tous les belligérants pour mener le combat, aux dépenses de *six heures* de guerre !

Seuls les exercices annuels de 1942 et 1943 révélèrent, lors de leur clôture, des soldes relativement importants restant à la libre disposition du CICR. Toutefois, par le fait des difficultés rencontrées au cours de ces années par la transmission à Genève des comptes de la plupart de ses délégations — dont les opérations ne pouvaient être comptabilisées que lors de leur réception — ces soldes, qui n'en tenaient pas compte, ne représentaient donc pas une valeur effective. D'autre part, le CICR dut faire des avances de fonds, atteignant parfois des millions, à des Sociétés nationales et même à certains Gouvernements pour des frais directement à leur charge et afférents aux actions de secours et aux transmissions de messages par poste, télégramme et radio-télégraphie. Sur ces avances, le CICR n'a perçu ni intérêt ni commission, bien qu'elles ne s'appliquassent qu'à des frais effectifs.

Dès 1944, ces disponibilités diminuèrent rapidement, par suite du développement que prit l'œuvre du CICR au point culminant de la guerre.

En 1945, la situation financière du CICR commença à devenir très critique. Alors que son activité ne décroissait en rien, il vit diminuer et même tarir ses principales sources de recettes. Alors que le Gouvernement italien avait suspendu ses contributions dès l'armistice de 1943, les dons réguliers provenant de l'Allemagne et du Japon cessèrent dès la capitulation de ces deux Etats. Les fonds importants mis à la disposition du CICR par

¹ Le financement des actions de secours est traité dans le troisième volume, Partie III, chapitre 1, du présent Rapport.

les Gouvernements de Tokio et de Berlin, peu avant la fin des hostilités, furent bloqués, en raisons des mesures monétaires prises à cette époque par les Puissances, et le CICR ignore encore quel sera le sort de la plus grande partie de ces sommes. En outre, la plupart des autres Gouvernements et Sociétés nationales qui jusqu'alors avaient fourni au CICR le plus clair de ses ressources cessèrent leurs versements ou les réduisirent fortement dans le courant de 1945. A la fin de l'exercice annuel, le CICR n'avait plus à sa disposition qu'un solde actif de 200.000 francs, si l'on excepte une provision faite pour garantir d'importants risques en cours. Il sortait donc de la guerre exactement aussi pauvre qu'il y était entré.

Ses souscripteurs pensaient sans doute que la fin des hostilités et la disparition des fronts de combat — franchissables par les seuls neutres — permettraient au CICR de démobiliser soudainement ses services. Malheureusement, la cessation du feu ne mettait pas un terme aux innombrables maux engendrés par la guerre. En arrêtant prématurément ses actions, le CICR aurait failli à sa mission. Il restait des millions de prisonniers de guerre — autant qu'au plus fort de la lutte — et les Puissances protectrices ayant vu leur mandat s'éteindre, le CICR était dorénavant presque seul à pouvoir leur porter aide ; l'occupation des pays vaincus rendait encore nécessaire l'intervention d'un intermédiaire neutre ; les populations civiles ne voyaient que très lentement s'améliorer leurs conditions d'existence.

Les interventions du CICR, purement humanitaires et impartiales, devaient être déterminées avant tout par les besoins moraux et matériels des différentes catégories de victimes de la guerre. Le CICR n'a en effet jamais cru pouvoir faire dépendre son action des fonds dont il disposait momentanément, ni de la réciprocité, simultanée ou successive, des intérêts des parties belligérantes. En outre, le CICR ne pouvait pas se sentir dispensé de poursuivre son action, alors que les Puissances détentrices de prisonniers, les Autorités occupantes ou celles des pays libérés, acceptaient son intervention ou la sollicitaient même. Le CICR considéra son œuvre, depuis le début jusqu'à la fin de la guerre et de ses conséquences, comme un tout.

Ainsi, même en se limitant à ces tâches essentielles, correspondant le plus à sa tradition — et cela aussi économiquement que possible — le CICR se trouva dans l'impérieuse nécessité de rechercher les fonds nécessaires à leur réalisation. S'il ne l'avait pas fait, un très grand nombre de prisonniers de guerre et autres victimes de la guerre seraient restés privés de son aide et du bien de beaucoup d'expériences, ce qui aurait restreint la signification de l'œuvre à laquelle il se voue depuis 1863.

En conséquence, le CICR fit instamment appel à de nombreux Gouvernements et Croix-Rouges nationales. Malgré certains dons généreux, il n'aurait pu assurer ses dépenses courantes ni même la liquidité de sa trésorerie si la Confédération suisse ne lui avait pas, sur sa demande, consenti les avances nécessaires. Exposée dès l'automne 1945 au Conseil fédéral suisse, la situation financière du CICR retint la bienveillante attention des Chambres fédérales, qui accueillirent d'urgence cette requête et, par des décisions successives, consentirent une avance de cinq millions, portée en avril 1946 à sept millions et demi. Sans cette aide, le CICR aurait dû procéder à une liquidation immédiate de la plupart de ses services, dès le premier avril 1946, et résilier tous les contrats d'engagement de ses collaborateurs, en Suisse et à l'étranger.

La situation financière du CICR n'en restait pas moins périlleuse et celui-ci ne pouvait s'en remettre à un seul Gouvernement pour assurer sa base matérielle.

Aussi le CICR, en juin 1946, adressa-t-il aux Gouvernements et aux Sociétés nationales de la Croix-Rouge une circulaire exposant sa situation financière et soulignant l'impérieuse nécessité où il se trouvait de recevoir les fonds qui lui permettraient de poursuivre sa tâche.

Deux mois plus tard se réunissait à Genève, sur l'initiative du CICR, la Conférence préliminaire des Sociétés nationales de la Croix-Rouge. L'appel du CICR fut entendu et, sur proposition de la Croix-Rouge américaine, la Conférence, dans un bel élan de solidarité, décida à l'unanimité qu'une somme de quinze millions de francs suisses devait, jusqu'en 1950, être mise à sa disposition par les Croix-Rouges nationales. Une commission spéciale fut désignée sur-le-champ et chargée d'établir le barème

permettant de déterminer la quote-part incomptant à chacune des Sociétés nationales d'une première tranche de dix millions, payables avant la fin de 1947. Cette commission composée des Croix-Rouges française, belge, britannique, italienne et suédoise, adopta un plan de contribution pour chaque pays, en s'efforçant de tenir compte de leur situation respective. Le barême établi fut communiqué à toutes les Sociétés nationales par la Croix-Rouge française, qui présidait la commission et qui attira l'attention des Croix-Rouges sur la nécessité qu'il y avait pour elles de s'acquitter le plus rapidement possible de leur contribution, en recourant au besoin à l'aide de leur Gouvernement ou de la population elle-même.

A fin décembre 1946, quelques Sociétés nationales avaient déjà versé au CICR leur part ; d'autres lui avaient fait savoir qu'elles acceptaient en principe le barême établi par la commission et que leur contribution allait bientôt lui parvenir. A toutes, le CICR exprima sa reconnaissance. Le résultat général de ce mode de financement ne pourra d'ailleurs être connu et les conclusions tirées que dans le courant de 1948 seulement.

B. EXAMEN DES RECETTES ET DÉPENSES

Pour l'examen des recettes et des dépenses du CICR, il y a lieu de distinguer les éléments suivants :

1. Compte ordinaire du CICR

Ce compte est la suite des comptes du CICR en temps de paix. Mais comme, durant ces sept dernières années, le CICR et ses services ont presque exclusivement travaillé aux « œuvres de guerre », les recettes et dépenses du « compte ordinaire » ont été minimes, comparées à celles du compte des « œuvres de guerre ».

On trouvera plus loin le tableau des recettes et dépenses annuelles inscrites dans ce compte, de 1939 à fin 1946. Les *recettes* se composent des revenus des fonds propres du CICR et de ceux du « fonds inaliénable », de contributions des Sociétés nationales

et de dons et recettes divers. Sauf en 1946, année où le CICR reçut de la « War Organisation » de la Croix-Rouge britannique un don extraordinaire atteignant presque 2 millions — fait en reconnaissance de l'œuvre accomplie par le CICR pendant la guerre — ces recettes ont fort peu varié d'une année à l'autre. Quant aux *dépenses*, elles comprennent notamment les frais administratifs courants, dont les appointements du personnel du CICR engagé avant 1939 (appointements qui furent repris en charge par le compte « œuvres de guerre » dès 1943), les subventions au Service central et permanent de l'Union internationale de Secours ainsi qu'au Centre de documentation relative à la guerre chimique, les frais de la « Revue internationale de la Croix-Rouge » et, en 1939, une attribution de 50.000 francs faite par le CICR à l'Agence centrale des prisonniers de guerre pour lui permettre de commencer ses activités.

2. Compte des « œuvres de guerre »

Ce compte comprend, d'une part, toutes les dépenses occasionnées par les activités découlant de la guerre (frais administratifs du CICR, de l'Agence centrale des prisonniers de guerre et des délégations dans le monde) et, d'autre part, les recettes fournies au CICR à cet effet par les Gouvernements, belligérants et neutres, les Sociétés nationales de la Croix-Rouge, par le public et certaines autorités et institutions suisses.

Quant aux dépenses des Divisions du CICR chargées des actions de secours matériels et des transports maritimes et terrestres¹, et à leurs recettes, elles ne sont pas incluses dans le compte des « œuvres de guerre », vu leur mode de financement autonome.

Il y a lieu de distinguer dans la comptabilité des « œuvres de guerre » :

1. les fonds mis à la libre disposition du CICR ;

¹ Soit des Divisions des secours collectifs, pharmaceutique, d'assistance spéciale, des transports camions et des secours individuels. L'activité et le financement de chacune de ces Divisions sont décrits dans le troisième volume du présent Rapport.

2. les fonds affectés par des donateurs à des transmissions de fonds ou à des achats déterminés. Ces fonds, confiés au CICR à titre fiduciaire, n'influent pas directement sur sa situation financière et ne donnent lieu à aucun commentaire.

Comme le CICR n'a été remboursé de ses frais effectifs que pour certains services seulement (distribution des secours et acheminement de certaines catégories de messages), la majeure partie de son activité a dû être financée par les fonds mis à sa libre disposition, apports financiers dont le montant et la durée n'étaient aucunement garantis.

Les tableaux publiés en annexes montrent l'évolution des principales contributions des Gouvernements et Sociétés nationales, d'une part, et les dons du public suisse et des institutions privées de ce pays, d'autre part.

Rappelons en outre, et pour mémoire, que le CICR contribua financièrement également à la création des deux organismes suivants : la *Fondation pour les transports de la Croix-Rouge*, dont le capital de fondation de 10.000 francs fut fourni par le CICR, et la *Commission mixte de secours de la Croix-Rouge internationale* dont la mise de fonds initiale de 10.000 francs fut faite, par parts égales, par le CICR et la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge.

Il ne paraît pas nécessaire d'entrer ici dans le détail des multiples dépenses engagées par le CICR au cours des dernières années. A la fin de chaque exercice, le CICR a remis aux Sociétés nationales de la Croix-Rouge, aux Gouvernements, ainsi qu'aux principaux donateurs, des comptes rendus détaillés sur sa situation financière, sur l'évolution de ses recettes et de ses dépenses, comptes rendus qui furent en outre publiés régulièrement dans la « Revue internationale de la Croix-Rouge ». D'autre part, les comptes du CICR ont été vérifiés au cours et à la fin de chaque exercice par une Société fiduciaire officiellement agréé, dont les rapports ont été communiqués également, par le CICR, aux Gouvernements et Croix-Rouges intéressés.

Néanmoins, quelques renseignements généraux sur les dépenses les plus importantes du CICR pourront paraître utiles :

a) Salaires du personnel

Ainsi qu'il a déjà été exposé précédemment, un très grand nombre de collaborateurs du CICR travaillèrent à titre bénévole. Quant aux collaborateurs rétribués, ils ne reçurent, tout particulièrement dans les premières années, que des indemnités des plus modestes. Par la suite, vu le renchérissement constant du coût de la vie et la durée même de la guerre, une certaine hausse des salaires s'imposa ; elle ne fut cependant sensible, pour une grande partie du personnel, qu'à partir de 1944.

A fin décembre	Nombre des collaborateurs rétribués en Suisse et à l'étranger	Moyenne des salaires par collaborateur et par mois
1939	85	—
1940	726	120
1941	802	120
1942	1096	200
1943	1391	250
1944	1725	315
1945	1571	360
1946	799	400

b) Délégations et missions

L'activité du CICR nécessita l'ouverture de nombreuses délégations à l'étranger et l'engagement de nombreux délégués. Ces délégations, si elles permirent au CICR de développer de façon inappréciable l'efficacité de son action en faveur des victimes de la guerre, entraînèrent cependant des dépenses très importantes, représentant à elles seules le tiers de toutes les dépenses du CICR de 1939 à fin 1946.

c) Agence centrale des prisonniers de guerre

Le financement de l'Agence, on le sait, fut assuré par les recettes générales du CICR. Un nombreux personnel, des aménagements matériels les plus divers, occasionnèrent des dépenses relativement considérables. Il y a lieu toutefois de signaler ici que ces dépenses auraient été bien plus fortes encore

si le CICR n'avait pu utiliser, de 1939 à fin 1946, les machines « Hollerith » mises généreusement à sa disposition par M. T. J. Watson ¹.

d) *Loyers*

Ainsi qu'il a été dit, les Autorités de la Ville et du Canton de Genève mirent gratuitement à disposition du CICR, avec la plus grande générosité, la plupart des locaux dont il eut successivement besoin. Les frais de loyers qui purent ainsi être économisés peuvent être estimés à plus d'un million.

e) *Télégrammes*

Dès 1942, les communications avec l'extérieur furent presque entièrement interrompues et le CICR se vit contraint de recourir toujours plus à l'usage du télégraphe. En outre, et jusque dans l'été de cette même année, les frais des télégrammes expédiés par le CICR, et dont la plupart intéressaient directement certaines Sociétés de la Croix-Rouge ou certains Gouvernements, étaient entièrement à sa charge.

Devant l'accroissement considérable de ses frais, le CICR ne put différer la décision de facturer dorénavant ces télégrammes aux intéressés. Toutefois, il lui fallut continuer de régler les sommes dues aux Postes suisses et faire les avances de fonds nécessaires, avances qui ne furent remboursées que très lentement et dont certaines même ne l'étaient pas encore au 30 juin 1947.

D'autre part, afin de simplifier et d'accélérer les comptes de trésorerie relatifs à la transmission télégraphique des listes de prisonniers de guerre et d'internés civils, un système spécial appelé « Collect account » — qui jusque là n'était pas en vigueur dans le trafic international avec la Suisse — put fonctionner, dès le courant de 1942 et jusqu'en janvier 1947, de la façon suivante :

Les compagnies émettrices et réceptrices des télégrammes acceptèrent, par un arrangement préalable, que le destinataire,

¹ Voir, pour plus de détails, volume II, p. 119.

qui devait être reconnu par les deux administrations, se portât garant du paiement des télégrammes à leur réception et en assumât la responsabilité à l'égard de la compagnie réceptrice. En conséquence, l'expéditeur pouvait envoyer ses télégrammes sans acquitter les frais d'expédition, qui devaient être couverts par le destinataire. Cette procédure fut mise en vigueur à l'égard de certains Gouvernements et Sociétés nationales de la Croix-Rouge seulement.

Si le système « Collect account » donna satisfaction, il obligea toutefois le CICR, comme pour les télégrammes ordinaires d'ailleurs, à faire d'importantes avances de fonds que les débiteurs mirent parfois beaucoup de temps à lui rembourser.

A la fin de 1944, un accord fut passé entre le CICR, le Gouvernement japonais et certains Gouvernements alliés, afin de permettre l'échange, par voie télégraphique, de messages familiaux de 10 mots au maximum entre les prisonniers de guerre en mains japonaises et leur famille, par l'intermédiaire du CICR. Les télégrammes envoyés du Japon étaient payés à leur réception à Genève par le CICR, qui les réexpédiait et facturait les frais aux Sociétés nationales intéressées.

Dans le sens inverse, ces Sociétés acquittaient au départ les frais d'émission jusqu'à Genève, et le CICR les débitait des frais de retransmission au Japon. Ce service de radiogrammes spéciaux prit fin en août 1945 et son financement fut assuré grâce aux fonds remis préalablement à cette fin au CICR par les Sociétés nationales et les Gouvernements intéressés. Plus de 150.000 radiogrammes purent être ainsi expédiés.

De 1939 à 1946, le Service télégraphique du CICR a expédié pour plus de 6 millions de francs suisses de télégrammes, sans compter les télégrammes comptabilisés en « Collect account ».

C. SERVICE DE TRÉSORERIE

Au début de septembre 1939, l'activité financière et comptable du CICR était assurée par quatre collaborateurs placés sous la direction d'un trésorier, membre du CICR. Ce service ne

tarda pas par la suite à prendre de l'ampleur. A la fin de 1943, il comprenait 30 personnes, et il fallut placer à sa tête un bureau qui prit le titre de « Direction des Finances et de l'Administration » et qui fut dirigé d'abord par le trésorier du CICR, puis, lorsque la Direction centrale fut créée, au début de 1946, par un directeur-délégué. A cette époque, le Service de trésorerie comprenait 60 collaborateurs répartis dans les sections suivantes : correspondance, comptabilité générale, comptabilité des délégations, caisse, transmission de fonds, chèques postaux, télégrammes et statistiques et classement.

Le Service de trésorerie du CICR aurait d'ailleurs pris une extension beaucoup plus considérable encore si des services comptables indépendants n'avaient été créés dans le sein des principales divisions de secours, services dont la Trésorerie contrôlait l'activité.

Le Service de trésorerie avait notamment pour tâche de recevoir les fonds transmis au CICR et d'en aviser les divisions intéressées, d'exécuter pour le compte de ces dernières des ordres de paiement, et, d'une façon générale, d'effectuer tous les mouvements de fonds nécessaires à l'action du CICR. En outre, elle veillait à assurer les recettes et effectuait le paiement de tous les frais administratifs.

Parmi ces tâches, il en est deux surtout qui appellent des explications et des commentaires plus détaillés : la transmission de secours en espèces et le transfert de fonds aux délégations du CICR.

Transmission de secours en espèces

Alors que la transmission de secours collectifs en espèces, c'est-à-dire l'envoi d'argent à des groupes de prisonniers de guerre, d'internés civils ou d'autres victimes de la guerre, était du ressort de la Division d'assistance spéciale et de la Division d'Extrême-Orient¹, la transmission de secours individuels en

¹ Voir, pour plus de détails ci-dessous, p. 479 et troisième volume, Partie III, chapitre 6.

espèces, c'est à dire à des personnes nommément désignées, fut la tâche du Service de trésorerie. Ces envois d'argent, qui se faisaient par voies postale et bancaire, pour autant que celles-ci étaient ouvertes, ainsi que par les soins des délégations du CICR, furent très nombreux (approximativement 100.000, de 1939 à fin 1946) et portèrent sur les sommes suivantes :

1939	Fr.	9.152,94
1940	"	209.565,61
1941	"	394.639,82
1942	"	496.535,47
1943	"	683.293,79
1944	"	1.091.054,83
1945	"	1.440.307,55
1946	"	869.358,87
		<hr/>
		Fr. 5.193.908,88

Transfert de fonds aux délégations du CICR

Le CICR éprouva très souvent les plus grandes difficultés à transmettre à ses délégations à l'étranger les sommes d'argent qui leur étaient nécessaires, aussi bien pour assurer leur propre existence, leur ravitaillement, que pour leur permettre d'acheter sur place d'importants secours matériels en faveur des victimes de la guerre. En effet, les pays belligérants ne tardèrent pas à renforcer de plus en plus certaines mesures de défense économique et monétaire. Les blocages de fonds, les difficultés pour l'obtention des autorisations indispensables, les restrictions de tous genres nécessitèrent d'innombrables démarches, qui ralentirent et compliquèrent beaucoup le travail. Ces mesures eurent en outre des répercussions dans les pays neutres qui, à leur tour, durent prendre de nombreuses dispositions de sauvegarde. Il convient cependant de signaler ici que les Autorités fédérales compétentes et les organes bancaires suisses firent preuve de beaucoup de compréhension à l'égard des difficultés du CICR et facilitèrent un grand nombre de ses transferts. Cependant, le CICR dut improviser, en certaines occasions, des

systèmes nouveaux lui permettant de faire face aux exigences de son activité. Ainsi, à la fin de 1944, à la suite de l'interruption du trafic postal et des communications télégraphiques avec la Roumanie et la Hongrie, les délégations du CICR dans ces pays durent avoir recours à l'émission d'un certain nombre de « certificats », afin de se procurer sur place des fonds qu'elles ne pouvaient plus recevoir de Genève et qui étaient nécessaires au financement de leurs activités¹.

Quant à l'envoi d'argent aux délégations du CICR en Extrême-Orient, il devint particulièrement difficile et onéreux dès 1944, année durant laquelle le Gouvernement japonais décréta que les fonds adressés à des particuliers dans les pays et régions occupés par ses armées devaient à l'avenir être envoyés d'abord à Tokio et non plus être adressés directement aux destinataires. De plus, ce Gouvernement n'autorisa la retransmission aux diverses délégations du CICR en Extrême-Orient que de la contre-valeur en monnaies locales — calculée par le Japon à des cours arbitraires — des fonds versés en francs suisses. Ces opérations non seulement réduisirent considérablement le pouvoir d'achat des fonds disponibles, mais également occasionnèrent des retards très préjudiciables aux actions de secours, car les délégués du CICR en territoire occupé, ne pouvaient, par manque de fonds, acheter rapidement certaines marchandises indispensables dont les prix augmentaient constamment. Aussi ces délégués décidèrent-ils, afin de parer à ces inconvénients, de conclure des arrangements avec des particuliers et des entreprises sur place, qui mirent à leur disposition des fonds importants. Ces mesures, qui firent d'ailleurs courir les plus grands risques aux délégués, évitèrent des pertes considérables aux donateurs et permirent d'acheter et de distribuer rapidement de grandes quantités de marchandises aux prisonniers de guerre et internés civils détenus dans ces régions.

LISTE DES TABLEAUX

1. *Compte ordinaire*: Recettes et dépenses des exercices 1938 à fin 1946.

¹ Voir, pour plus de détails, volume III, Partie IV, chapitre 3

2. *Compte ordinaire*: Contributions des Sociétés nationales de la Croix-Rouge, du Croissant-Rouge, et du Lion et Soleil Rouges, de 1939 à fin 1946.
3. *Compte Œuvres de Guerre*: Recettes et dépenses du 1^{er} septembre 1939 à fin décembre 1946.
4. *Compte Œuvres de Guerre*: Tableau de répartition des frais généraux engagés à Genève, de 1939 à fin 1946.
5. *Compte Œuvres de Guerre*: Contributions des Gouvernements, de 1939 à fin 1946.
6. *Compte Œuvres de guerre*: Contributions des Sociétés nationales de la Croix-Rouge, du Croissant-Rouge, et du Lion et Soleil Rouges, de 1939 à fin 1946.
7. Contributions totales des divers pays (Gouvernements et Sociétés nationales) au CICR, de 1938 à fin 1946.¹

¹ Pour des raisons techniques de comptabilité, les tableaux relatifs au Compte ordinaire (tableaux 1 et 2) et le tableau dans lequel entrent les résultats de ce compte (tableau 7), font également état de l'exercice de 1938.

TABLEAU DES RECETTES ET
COMPTE

	1938	1939	1940
	Fr. s.	Fr. s.	Fr. s.
RECETTES :			
Revenus de la fortune propre du CICR	10.782,40	8.745,45	8.313,05
Revenus de la fondation en fav. du CICR	28.805,65	28.688,—	28.642,50
Dons et recettes diverses			
(inclus don du St-Siège Fr. 42.500) .	3.154,77	26.202,—	29.483,19
Contributions des CR nationales (v. t. 2)	98.054,24	80.453,33	77.406,26
Don extraordinaire CR britannique . .			
Recettes effectives	140.797,06	144.088,78	143.845,—
Prélevé des fonds propres . . .		62.092,35	
Bonis reportés			
Totaux	140.797,06	206.181,13	143.845,—
 DÉPENSES :			
Frais administratifs	101.361,36	119.954,65	105.035,80
Service central et permanent de l'U.I.S.	7.612,75	7.308,—	7.308,—
Revue internationale de la Croix-Rouge	6.500,—	5.500,—	8.500,—
Subvention au Centre de Documentation			
pour la guerre chimique	1.680,65	2.000,—	1.865,70
Attribution au Fonds pour la			
XVII ^e Conférence		5.000,—	5.000,—
Mission Moscou	10.000,20		
XVI ^e Conférence	24.603,75		
Missions diverses	721,45	3.032,55	9.175,60
Attribution au Compte Œuvres de guerre			
Divers		50.000,—	
Dépenses effectives	152.480,16	193.581,96	136.885,10
Transféré aux fonds propres . .			
Déficits reportés	152.480,16	193.581,96	136.885,10
Déficits à reporter	916,07	12.599,17	
Bonis à reporter	— 12.599,17		6.959,90
TOTAUX	140.797,06	206.181,13	143.845,—

Tableau I

DÉPENSES DES EXERCICES 1938 A 1946

ORDINAIRE

1941	1942	1943	1944	1945	1946
Fr. s.	Fr. s.	Fr. s.	Fr. s.	Fr. s.	Fr. s.
8.521,65	8.603,20	10.083,35	10.037,45	12.784,55	20.078,85
27.661,95	28.161,60	28.755,15	23.077,55	27.000,75	24.094,05
15.119,18	15.860,96	11.408,65	30.556,53	97.023,25	63.477,60
54.810,43	80.856,23	64.954,72	54.801,79	70.770,29	55.083,64
					1.989.500,—
106.113,21	133.481,99	115.201,87	118.473,32	207.578,84	2.152.234,14
6.959,90			56.439,61		
113.073,11	133.481,99	115.201,87	174.912,93	207.578,84	2.152.234,14
87.992,37	145.825,51	17.208,57	16.825,94	27.062,64	34.626,64
5.785,50		2.674,90			
4.700,—	9.600,—	3.000,—	1.000,—		8.000,—
1.925,40	1.925,—	1.925,—	1.925,—	1.800,—	1.800,—
5.000,—	5.000,—	5.000,—	5.000,—	5.000,—	5.000,—
4.923,50		85,27		350,—	6.899,01
2.746,34			25.369,70		
113.073,11	162.350,51	29.893,74	50.128,64	34.212,64	56.325,65
			124.792,29	173.366,20	2.095.908,49
113.073,11	162.350,51	29.893,74	174.912,93	207.578,84	2.152.234,14
— 28.868,52		28.868,52			
		56.439,61			
113.073,11	133.481,99	115.201,87	174.912,93	207.578,84	2.152.234,14

CONTRIBUTIONS DES SOCIÉTÉS NATIONALES DE LA CROIX-ROUGE,
AU CICR, DE 1938

COMPTE

	1938 Fr. s.	1939 Fr. s.	1940 Fr. s.	1941 Fr. s.
Afrique du Sud	211,90	204,60	174,—	—
Albanie.	350,—	336,—	—	—
Allemagne	13.105,50	4.005,—	3.926,25	3.870,—
Belgique	—	2.947,—	—	—
Brésil	1.186,97	—	—	—
Bulgarie	—	1.098,90	1.000,—	1.564,94
Canada.	873,—	1.105,—	4.934,86	—
Chili.	—	1.800,—	—	871,50
Costa-Rica	108,75	—	—	—
Cuba.	330,—	—	223,—	214,—
Danemark	1.450,58	1.850,14	1.690,75	1.665,—
Danzig.	150,—	150,—	—	—
Rép. Dominicaine	871,—	—	434,78	—
Egypte.	547,05	—	894,80	—
Equateur.	100,—	—	100,—	200,—
Estonie.	—	224,85	—	—
Etats-Unis	21.740,—	22.300,—	13.365,—	12.900,—
Finlande	1.431,30	1.367,37	1.318,10	1.295,34
France.	2.422,—	2.346,—	—	—
Grande-Bretagne	4.399,50	3.643,50	—	—
Grèce	472,44	475,43	433,50	—
Guatémala	84,30	69,85	52,35	186,75
Hongrie	—	400,—	—	—
Indes	1.620,—	1.525,—	—	2.560,—
Indes néerlandaises . . .	—	—	—	1.137,—
Iran	—	696,93	700,—	—
Irlande.	—	—	—	3.455,—
Islande.	—	—	—	—
Italie.	4.281,75	—	4.338,60	4.290,05
Japon	10.000,—	10.000,—	10.000,—	10.000,—
Lettonie	500,—	1.329,—	—	—
Lithuanie.	800,—	—	—	—
Mexique	—	—	—	1.072,50
Norvège	2.326,50	1.492,54	1.475,01	1.474,50
Pays-Bas.	2.403,50	2.403,27	2.371,35	243,35
Pérou	227,80	—	80,—	—
Pologne	1.647,20	1.666,50	2.702,50	—
Roumanie	153,15	766,30	608,90	—
San Salvador	—	—	1.016,—	—
(Siam) Thaïlande	1.536,35	—	1.272,—	1.236,—
Suède	2.229,—	2.127,—	2.120,—	2.049,50
Suisse	800,—	800,—	1.000,—	1.000,—
Tchécoslovaquie.	—	1.058,95	—	—
Turquie	10.476,—	10.264,20	9.757,95	—
U.R.S.S.	7.218,60	—	8.916,56	3.525,—
Yougoslavie.	2.000,—	2.000,—	2.500,—	—
TOTAUX	98.054,24	80.453,33	77.406,26	54.810,43

Tableau 2

DU CROISSANT-ROUGE ET DU LION ET SOLEIL ROUGES,
A FIN 1946

ORDINAIRE

1942 Fr. s.	1943 Fr. s.	1944 Fr. s.	1945 Fr. s.	1946 Fr. s.	Taux Fr. s.
—	—	—	—	—	590,50
—	1.062,92	694,45	—	—	2.443,37
3.870,—	5.160,—	—	10.320,—	—	44.256,75
1.384,15	2.800,—	3.000,—	—	2.985,—	13.116,15
—	1.793,75	—	4.159,82	1.913,50	9.054,04
—	4.694,82	—	5.000,—	—	13.358,66
28.939,20	—	—	—	—	35.852,06
—	623,10	520,80	1.052,84	500,—	5.368,24
—	—	—	—	—	108,75
—	—	—	—	—	767,—
1.801,48	1.801,48	1.801,48	1.801,48	1.789,07	15.651,56
—	—	—	—	—	300,—
—	—	—	—	1.290,—	2.595,78
—	—	—	—	—	1.441,85
100,—	—	—	—	42,50	542,50
—	—	—	—	—	224,85
—	12.870,—	12.900,—	25.687,10	—	121.762,10
1.275,—	1.275,—	1.275,—	1.275,—	3.000,—	13.512,11
—	—	—	—	—	4.768,—
—	—	—	—	1.989,500,—	1.997.543,—
—	—	—	—	6.502,50	7.883,87
189,45	—	187,65	—	193,50	963,85
200,—	1.006,65	—	—	—	1.606,65
1.260,—	1.260,—	1.260,—	1.260,—	1.241,10	11.986,10
—	—	—	—	—	1.137,—
—	—	—	—	600,—	1.996,93
—	—	—	—	8.637,50	12.092,50
—	—	1.000,—	—	—	1.000,—
—	6.200,—	—	—	—	19.110,40
20.000,—	9.975,—	10.000,—	—	—	79.975,—
—	—	—	—	—	1.829,—
—	—	—	—	—	800,—
—	—	—	—	1.720,—	2.792,50
2.949,05	—	2.949,05	2.949,05	5.166,67	20.782,37
1.147,90	—	—	2.295,80	—	10.865,17
—	200,—	—	2.150,—	4.232,30	6.890,10
1.392,—	1.400,—	1.400,—	—	—	10.208,20
—	—	673,10	—	—	2.201,45
—	—	—	—	390,—	1.406,—
—	—	794,06	—	—	4.838,41
2.052,—	2.052,—	2.050,—	2.049,—	4.100,—	20.828,50
1.000,—	1.000,—	1.000,—	1.000,—	1.000,—	8.600,—
—	—	—	—	—	1.058,95
9.771,—	9.780,—	9.780,—	9.770,20	9.780,—	79.379,35
3.525,—	—	3.516,20	—	—	26.701,36
—	—	—	—	—	6.500,—
80.856,23	64.954,72	54.801,79	70.770,29	2.044.583,64	2.626.690,93

TABLEAU DES RECETTES ET DÉPENSES
COMPTE ŒUVRES

RECETTES	1939 Fr. s.	1940 Fr. s.	1941 Fr. s.
Dons de Gouvernements (détail tableau 5)	200.000,—	348.333,36	946.302,95
Dons de Sociétés nationales de CR (détail tableau 6)	5.721,16	263.503,95	465.328,01
Dons de corporations, entreprises et particuliers.	22.340,09	489.912,28	286.644,77
Produit de collectes en Suisse. . .		921.549,96	1.941.617,06
Produit de la réalisation de timbres postaux	16.566,45	100.009,30	183.871,94
Frais de messages et télégrammes récupérés.		8.494,25	19.034,05
Recettes et récupérations diverses .	2.038,85		
Participation de divisions de secours.			
Dotation du CICR.	50.000,—		
Soldes disp. reportés de l'exercice précédent.	296.666,55	2.131.803,10	3.842.798,78
		179.960,55	1.170.615,57
	<u>296.666,55</u>	<u>2.311.763,65</u>	<u>5.013.414,35</u>
 DÉPENSES			
Frais généraux engagés à Genève (détail tableau 4)	88.542,35	1.003.703,18	2.408.345,37
Missions et Délégations	18.686,65	120.339,—	533.772,97
Attribution à des Comptes de Réserve		17.105,90	
Dotations et autres dépenses	9.477,—		275,10
Soldes actifs reportés à nouveau .	116.706,—	1.141.148,08	2.942.393,44
Déficit de l'exercice reporté. . . .	179.960,55	1.170.615,57	2.071.020,91
	<u>296.666,55</u>	<u>2.311.763,65</u>	<u>5.013.414,35</u>

DU 1^{er} SEPTEMBRE 1939 AU 31 DÉCEMBRE 1946
DE GUERRE

Tableau 3

1942 Fr. s.	1943 Fr. s.	1944 Fr. s.	1945 Fr. s.	1946 Fr. s.
4.664.553,20	2.972.239,94	3.037.473,65	2.062.590,99	590.557,74
454.989,64	994.467,79	1.073.765,61	2.325.150,81	3.403.693,54
372.769,58 1.997.787,60	757.249,83 2.546.966,80	1.026.037,19 3.103.081,80	486.982,27 2.078.602,50	534.485,90 1.879.616,81
298.842,16	317.423,15	382.634,07	113.436,37	32.660,25
615.622,78	2.093.574,16	1.934.368,55 503.399,81	1.697.567,45 580.474,06	669.007,91
	1.029.263,60	1.619.183,65	2.461.081,91	1.091.198,62
8.404.564,96	10.711.185,27	12.679.944,33	11.805.886,36	8.201.220,77
2.071.020,91	6.042.216,18	8.058.849,73	5.959.075,34	207.118,20
10.475.585,87	16.753.401,45	20.738.794,06	17.764.961,70	8.408.338,97
3.593.963,02 839.406,67	6.480.056,13 2.214.495,59	8.496.749,64 4.957.969,08	9.950.077,51 7.057.765,99	6.817.902,93 4.618.577,76
		1.265.000,— 60.000,—	550.000,—	50.000,—
4.433.369,69 6.042.216,18	8.694.551,72 8.058.849,73	14.779.718,72 5.959.075,34	17.557.843,50 207.118,20	11.486.480,69 3.078.141,72
10.475.585,87	16.753.401,45	20.738.794,06	17.764.961,70	8.408.338,97

TABLEAU DE RÉPARTITION DES
COMPTE ŒUVRES

FRAIS GÉNÉRAUX	1939 Fr. s.	1940 Fr. s.	1941 Fr. s.
Collaborateurs rétribués	27.777,15	519.207,20	1.404.207,12
Indemnités de licenciement.	—	—	—
Equipes extérieures	—	9.067,05	13.402,11
Affranchissements postaux, messages, téléphones, télégr., radio	19.099,20	161.719,22	329.321,56
Photocopie.	—	97.999,80	157.481,09
Information, propagande, expositions, films, conf., récept., etc.	—	4.081,95	72.189,47
Fournitures de bureau et imprimés divers	16.318,40	112.041,31	248.393,30
Loyers, éclairage, chauffage et entretien des bureaux	—	4.464,95	1.325,—
Mobilier, matériel, machines, installations et aménag. des bureaux	22.949,45	46.262,50	100.751,05
Frais divers du service contrôle autos, carburants, lubrifiants, pneus, réparations, etc.	—	—	—
Dépenses diverses, assurances, caisse de compensation, secours divers, voyages, passeports, etc..	2.398,15	48.859,20	81.274,67
(Voir Tableau 3) TOTAUX . .	<u>88.542,35</u>	<u>1.003.703,18</u>	<u>2.408.345,37</u>

Tableau 4

FRAIS GÉNÉRAUX ENGAGÉS A GENÈVE
DE GUERRE

1942 Fr. s.	1943 Fr. s.	1944 Fr. s.	1945 Fr. s.	1946 Fr. s.
2.295.053,88	4.129.689,30	5.703.469,65	7.343.230,10	5.080.035,55
—	—	—	34.915,60	331.573,20
10.542,27	33.635,23	52.590,48	77.960,57	291.317,22
430.433,23	1.213.680,65	1.171.863,46	705.053,62	215.176,81
86.445,10	155.945,41	346.526,53	297.541,78	46.923,80
185.786,40	141.602,38	192.732,29	374.046,34	80.990,75
267.382,98	259.809,79	456.433,87	413.628,51	193.417,89
4.857,85	126.938,87	123.078,80	132.795,71	105.738,19
201.992,08	263.782,75	407.189,24	272.302,39	80.862,61
—	—	—	171.463,32	210.006,56
111.469,23	154.971,75	42.865,32	127.139,57	181.860,35
3.593.963,02	6.480.056,13	8.496.749,64	9.950.077,51	6.817.902,93

CONTRIBUTIONS DES GOUVERNEMENTS
COMPTE ŒUVRES

		1939 Fr. s.	1940 Fr. s.	1941 Fr. s.
vernement	Allemand . . .	—	94.500,—	320.515,—
"	Australien . . .	—	—	—
"	Bavarois . . .	—	—	—
"	Belge	—	—	—
"	Canadien . . .	—	—	19.000,—
"	Britannique . .	—	70.800,—	191.962,95
"	Congo Belge .	—	—	—
"	Français . . .	—	172.000,—	386.000,—
"	Grec (Londres).	—	—	—
"	Indes	—	—	—
"	Japonais . . .	—	—	—
"	Néo-Zélandais .	—	—	8.625,—
"	Polonais. . . .	—	11.033,36	5.200,—
"	Roumain . . .	—	—	—
"	Slovaque . . .	—	—	—
"	Suisse. . . .	200.000,—	—	—
"	Sud-Africain. .	—	—	—
"	Yougoslave . .	—	—	15.000,—
de Fribourg-en-Brisgau . .		—	—	—
TOTAUX (Voir Tableau 3)		200.000,—	348.333,36	946.302,95

Contribution 1946/47 du Gouvernement canadien reportée sur l'exercice 1947
000,—).

Tableau 5

AU CICR, DE 1939 A FIN 1946

DE GUERRE

1942 Fr. s.	1943 Fr. s.	1944 Fr. s.	1945 Fr. s.	1946 Fr. s.	Total Fr. s.
308.000,—	429.500,—	667.574,—	262.500,—	—	2.082.589,—
8.250,50	—	—	206.341,90	69.152,50	283.744,90
—	—	—	—	1.500,—	1.500,—
50.000,—	—	200.000,—	—	150.310,55	400.310,55
38.240,—	—	269.068,—	—	155.340,—	481.648,—
391.008,70	746.831,25	777.105,—	717.075,—	170.782,50*	170.782,50*
—	—	—	18.640,25	179.268,75	3.074.051,65
800.000,—	1.400.000,—	400.000,—	800.000,—	—	18.640,25
—	86.000,—	86.250,—	—	—	3.958.000,—
—	25.799,85	—	—	—	172.250,—
—	252.000,—	587.685,—	—	—	25.799,85
—	17.250,—	43.125,—	43.175,—	29.875,—	839.685,—
—	—	—	—	—	142.050,—
—	—	6.666,65	—	—	16.233,36
—	14.858,84	—	14.858,84	2.110,94	8.777,59
3.000.000,—	—	—	—	—	29.717,68
51.810,—	—	—	—	—	3.200.000,—
17.244,—	—	—	—	—	51.810,—
—	—	—	—	3.000,—	32.244,—
4.664.553,20	2.972.239,94	3.037.473,65	2.062.590,99	590.557,75 + 170.782,50*	14.822.051,83 170.782,50*
Total général.					14.992.834,33

(Voir tableau 7)

CONTRIBUTIONS DES SOCIÉTÉS NATIONALES DE LA CROIX-ROUGE,
AU CICR, DE
COMPTE ŒUVRES

	1939 Fr. s.	1940 Fr. s.	1941 Fr. s.
Croissant-Rouge Afghan	—	—	—
Croix-Rouge Allemande	—	—	—
Croix-Rouge Américaine	—	56.872,50	169.839,40
Croix-Rouge Australienne	—	—	22.753,45
Croix-Rouge Argentine	5.721,16	2.243,95	—
Croix-Rouge de Belgique	—	—	—
Croix-Rouge Britannique	—	—	107.140,—
Croix-Rouge Britannique (Ceylan)	—	—	—
Croix-Rouge Bulgare	—	—	—
Croix-Rouge Canadienne	—	—	14.530,66
Croix-Rouge Chilienne	—	—	1.227,—
Croissant-Rouge Egyptien	—	—	1.668,20
Croix-Rouge Guatémaltèque . . .	—	—	—
Croix-Rouge Haïtienne	—	—	—
Croix-Rouge Hongroise	—	—	—
Croix-Rouge Néerland. (Indes).	—	—	25.000,—
Croix-Rouge de l'Inde	—	—	8.446,—
Croix-Rouge Irlandaise	—	—	—
Croix-Rouge Italienne	—	—	108.000,—
Croix-Rouge Mexicaine	—	—	—
Croix-Rouge Néerlandaise	—	—	—
Croix-Rouge de Norvège	—	—	—
Croix-Rouge Néo-Zélandaise. . .	—	—	—
Croix-Rouge Paraguayenne . . .	—	—	—
Croix-Rouge Polon. (Londres) .	—	—	—
Croix-Rouge du Salvador	—	—	2.410,80
Croix-Rouge Slovaque	—	—	—
Croix-Rouge Suisse.	—	200.000,—	—
Croix-Rouge Sud-Africaine . . .	—	4.387,50	4.312,50
(Voir Tableau 3) TOTAUX	5.721,16	263.503,95	465.328,01

* Contribution de la Croix-Rouge canadienne pour 1946/47 reportée sur l'exercice 1947 (\$ can. 150.000,—).

Tableau 6

DU CROISSANT-ROUGE ET DU LION ET SOLEIL ROUGES,
1939 A FIN 1946
DE GUERRE

1942 Fr. s.	1943 Fr. s.	1944 Fr. s.	1945 Fr. s.	1946 Fr. s.	Total Fr. s.
—	—	—	35.354,16	—	35.354,16
—	—	—	—	900,—	900,—
115.606,90	383.985,55	351.700,—	1.513.085,—	2.639.671,19	5.230.760,54
—	137.398,—	—	344.529,—	346.800,—	851.480,45
580,20	—	—	—	—	8.545,31
1.384,—	—	—	—	—	1.384,—
62.220,—	62.220,—	406.057,20	62.220,—	31.151,—	731.008,20
—	—	—	—	578,20	578,20
2.608,24	—	—	—	—	2.608,24
—	77.294,69	115.942,03	116.504,85	{ 125.055,51 640.478,20*	449.327,74 640.478,20*
—	—	—	1.081,90	2.004,30	4.313,20
—	—	—	—	—	1.668,20
—	—	—	189,05	—	189,05
—	—	—	—	6.000,—	6.000,—
—	—	1.200,—	—	—	1.200,—
—	—	30.000,—	—	—	55.000,—
—	34.600,—	69.213,80	—	—	112.259,80
8.637,50	—	8.637,50	—	—	17.275,—
240.000,—	140.000,—	—	20.000,—	—	508.000,—
—	3.843,85	—	—	—	3.843,85
—	—	—	46.710,—	10.000,—	56.710,—
—	29.853,35	—	—	—	29.853,35
—	11.767,75	17.356,80	53.052,85	39.127,65	121.305,05
—	211,10	—	—	—	211,10
—	—	—	17.300,—	—	17.300,—
—	—	—	—	—	2.410,80
—	15.000,—	14.858,85	—	—	29.858,85
—	—	—	—	—	200.000,—
23.952,80	98.293,50	58.799,43	115.124,—	202.405,69	507.275,42
454.989,64	994.467,79	1.073.765,61	2.325.150,81	3.403.693,54 + 640.478,20*	8.986.620,51 640.478,20*
Total général.					9.627.098,71

(Tableau 7)

TABLEAU DES CONTRIBUTIONS TOTALES DES DIVERS PAYS

Pays	1938 Fr. s.	1939 Fr. s.	1940 Fr. s.	1941 Fr. s.	1942 Fr. s.
Afghanistan	—	—	—	—	—
Afrique du Sud.	211,90	204,60	4.561,50	4.312,50	75.762,80
Albanie	350,—	336,—	—	—	—
Allemagne.	13.105,50	4.005,—	98.426,25	324.385,—	311.870,—
Argentine	—	5.721,16	2.243,95	—	580,20
Australie	—	—	—	22.753,45	8.250,50
Belgique.	—	2.947,—	—	—	52.768,10
Brésil	1.186,97	—	—	—	—
Bulgarie.	—	1.098,90	1.000,—	1.564,94	2.608,20
Canada	873,—	1.105,—	4.934,86	33.530,66	67.179,20
Chili	—	1.800,—	—	2.098,50	—
Congo Belge	—	—	—	—	—
Costa-Rica.	108,75	—	—	—	—
Cuba	330,—	—	223,—	214,—	—
Danemark.	1.450,68	1.850,14	1.690,75	1.665,—	1.801,40
Danzig (Etat Libre) . .	150,—	150,—	—	—	—
Rép. Dominicaine . . .	871,—	—	434,78	—	—
Egypte	547,05	—	894,80	1.668,20	—
Equateur	100,—	—	100,—	200,—	100,—
Estonie	—	224,85	—	—	—
Etats-Unis d'Amérique .	21.740,—	22.300,—	70.237,50	182.739,40	115.606,90
Finlande.	1.431,30	1.367,37	1.318,10	1.295,34	1.275,—
France	2.422,—	2.346,—	172.000,—	386.000,—	800.000,—
Grande-Bretagne	4.399,50	3.643,50	70.800,—	299.102,95	453.228,70
Grèce	472,44	475,43	433,50	—	—
Guatémala.	84,30	69,85	52,35	186,75	189,40
Haïti	—	—	—	—	—
Hongrie.	—	400,—	—	—	200,—
Indes	1.620,—	1.525,—	—	11.006,—	1.260,—
Indes Néerlandaises. .	—	—	—	26.137,—	—
Iran.	—	696,93	700,—	—	—
Irlande	—	—	—	3.455,—	8.637,50
Islande	—	—	—	—	—
Italie	4.281,75	—	4.338,60	112.290,05	240.000,—
Japon.	10.000,—	10.000,—	10.000,—	10.000,—	20.000,—
Letttonie.	500,—	1.329,—	—	—	—
Lithuanie	800,—	—	—	—	—
Mexique.	—	—	—	1.072,50	—
Norvège.	2.326,50	1.492,54	1.475,01	1.474,50	2.940,00
Nouvelle-Zélande. . . .	—	—	—	8.625,—	—
Paraguay	—	—	—	—	—
Pays-Bas	2.403,50	2.403,27	2.371,35	243,35	1.147,90
Pérou.	227,80	—	80,—	—	—
Pologne	1.647,20	1.666,50	13.735,86	5.200,—	1.392,—
Roumanie	153,15	766,30	608,90	—	—
Salvador.	—	—	1.016,—	2.410,80	—
Siam	1.536,35	—	1.272,—	1.236,—	—
Suède.	2.229,—	2.127,—	2.120,—	2.049,50	2.052,—
Suisse.	800,—	200.800,—	201.000,—	1.000,—	3.001.000,—
Slovaquie	—	—	—	—	—
Tchécoslovaquie	—	1.058,95	—	—	—
Turquie	10.476,—	10.264,20	9.757,95	—	9.771,—
U.R.S.S..	7.218,60	—	8.916,56	3.525,—	3.525,—
Yougoslavie	2.000,—	2.000,—	2.500,—	15.000,—	17.244,—
TOTAUX.	98.054,24	286.174,49	689.243,57	1.466.441,39	5.200.399,00

GOUVERNEMENTS ET SOCIÉTÉS NATIONALES) DE 1938 A 1946

1943 Fr. s.	1944 Fr. s.	1945 Fr. s.	1946 Fr. s.	Total Fr. s.	%
98.293,50	58.799,43	35.354,16	—	35.354,16	
1.062,92	694,45	115.124,—	202.405,69	559.675,92	2,05
434.660,—	667.574,—	272.820,—	5.400,—	2.132.245,75	7,82
—	—	—	—	8.545,31	
137.398,—	—	550.870,90	415.952,50	1.135.225,35	4,16
2.800,—	203.000,—	—	153.295,55	414.810,70	1,52
1.793,75	—	4.159,82	1.913,50	9.054,04	
4.694,82	—	5.000,—	—	15.966,90	
77.294,69	385.010,03	116.504,85	1.091.656,21	1.778.088,50	6,52
623,10	520,80	2.134,74	2.504,30	9.681,44	
—	—	18.640,25	—	18.640,25	
—	—	—	—	108,75	
—	—	—	—	767,—	
1.801,48	1.801,48	1.801,48	1.789,07	15.651,56	
—	—	—	—	300,—	
—	—	—	1.290,—	2.595,78	
—	—	—	—	3.110,05	
—	—	—	42,50	542,50	
—	—	—	—	224,85	
396.855,55	364.600,—	1.538.772,10	2.639.671,19	5.352.522,64	19,65
1.275,—	1.275,—	1.275,—	3.000,—	13.512,11	
1.400.000,—	400.000,—	800.000,—	—	3.962.768,—	14,54
809.051,25	1.183.162,20	779.295,—	2.200.497,95	5.803.181,05	21,30
86.000,—	86.250,—	—	6.502,50	180.133,87	0,66
—	187,65	189,05	193,50	1.152,90	
—	—	—	6.000,—	6.000,—	
1.006,65	1.200,—	—	—	2.806,65	
61.659,85	70.473,80	1.260,—	1.241,10	150.045,75	0,55
—	30.000,—	—	—	56.137,—	
—	—	—	600,—	1.996,93	
—	8.637,50	—	8.637,50	29.367,50	
—	1.000,—	—	—	1.000,—	
146.200,—	—	20.000,—	—	527.110,40	1,93
261.975,—	597.685,—	—	—	919.660,—	3,38
—	—	—	—	1.829,—	
—	—	—	—	800,—	
3.843,85	—	—	1.720,—	6.636,35	
29.853,35	2.949,05	2.949,05	5.166,67	50.635,72	
29.017,75	60.481,80	96.227,85	69.002,65	263.355,05	0,96
211,10	—	—	—	211,10	
—	—	49.005,80	10.000,—	67.575,17	
200,—	—	2.150,—	4.232,30	6.890,10	
1.400,—	1.400,—	17.300,—	—	43.741,56	
—	7.339,75	—	2.110,94	10.979,04	
—	—	—	390,—	3.816,80	
—	794,06	—	—	4.838,41	
2.052,—	2.050,—	2.049,—	4.100,—	20.828,50	
1.000,—	1.000,—	1.000,—	1.000,—	3.408.600,— ¹	12,51
29.858,84	14.858,85	14.858,84	—	59.576,53	
—	—	—	—	1.058,95	
9.780,—	9.780,—	9.770,20	9.780,—	79.379,35	
—	3.516,20	—	—	26.701,36	
—	—	—	—	38.744,—	
4031.662,45	4.166.041,05	4.458.512,09	6.850.095,62	27.246.623,97	97,55 + 2

Contributions des Sociétés nat., cpt. ordinaire 2.626.690,93 (Tableau
 Contributions des Sociétés nat., cpt. œuvre guerre 9.627.098,71 (Tableau
 Contributions gouvernementales cpt. œuvre guerre 14.992.834,33 (Tableau

Total comme ci-dessus 27.246.623,97

¹ Non compris le produit des collectes faites en Suisse de 1940 à 1946, se mc
 Fr. 14.469.222,53. (Voir tableau 2 des recettes annuelles du CICR).